

Je suppose, d'après ce que j'ai entendu ce soir, que cette motion obtiendra l'appui unanime de la Chambre, mais après avoir écouté certains orateurs, je suis quelque peu étonné de cet appui unanime, car certains d'entre eux ont semblé n'être pas tout à fait convaincus de la nécessité d'une enquête de ce genre. De fait, ils semblent regretter que la question ait été soulevée. Toutefois, je voudrais souligner que le motionnaire mérite les éloges de la Chambre pour l'avoir signalée en termes énergiques et clairs à l'attention du Parlement et des Canadiens. Il faudrait le féliciter de nous donner l'occasion de participer à ce débat qui revêt une telle importance aux yeux de tous les citoyens responsables de notre pays.

Ce n'est pas seulement l'évasion de cinq détenus de Laval, en fin de semaine, qui nous préoccupe. Cet incident fut certainement la goutte qui a fait déborder le vase et c'est certainement le dernier d'une longue série d'incidents qui, ensemble, ont à ce point affaibli la confiance du public dans l'administration du système pénitentiaire que le genre de débat que nous tenons ce soir est le moins que le Parlement puisse faire, et le genre d'enquête qui est proposé dans cette résolution est le moins que nous puissions entreprendre.

Je le répète, il s'agit du dernier d'une longue série d'incidents de ce genre. Par exemple, quand on songe à la façon d'appliquer le programme des congés temporaires, il faut bien admettre que nombre de prisonniers ont reçu un congé temporaire mais ne sont pas rentrés à la prison. Certains prisonniers relâchés sans escorte ont saisi cette occasion, non pas pour s'adapter à la société, mais pour retourner au crime organisé.

● (2140)

En mars de cette année, on a vu un prisonnier, libéré pour chercher un emploi, échapper à son escorte dans un grand magasin de Vancouver. Les journaux nous apprennent qu'un homme, libéré à Sault Sainte-Marie pour visiter sa famille, n'est pas revenu. Ils parlent également d'un prisonnier qui a été libéré à Joyceville pour assister à un office religieux. Il a dû prendre cette sortie pour la réponse à ses prières particulières. En tout cas, il n'est pas revenu. Il y a ensuite le cas du prisonnier à qui on a permis de visiter une maison funéraire, type d'institution qui sert parfois de cachette et d'où lui n'est pas revenu. Et les exemples se multiplient. Le ministre a avoué à la Chambre et au comité que le système n'est pas parfait. Nous en convenons, mais nous le prions de prendre les mesures nécessaires pour réduire le nombre de prisonniers à qui on permet de sortir de prison sans escorte, bien qu'ils aient été condamnés plusieurs fois pour crimes de violence.

De même en ce qui concerne l'administration du service de libération conditionnelle, nous demandons seulement que l'on réexamine ce programme de façon à ce que nous puissions nous renseigner sur le nombre de ceux à qui on accorde la libération conditionnelle, non pas pour la première fois, et peut-être même pas pour la deuxième fois, mais qui ont déjà été libérés à plusieurs reprises, et qui n'ont fait preuve d'aucune tendance à prendre sérieusement leurs responsabilités en tant que libérés conditionnels.

Nous demandons au ministre d'examiner les libérations conditionnelles en vue de changer cette situation. Nous

### *Pénitenciers*

demandons simplement que ce programme soit appliqué et le système pénitentiaire, administré avec le sens des responsabilités. Nous ne demandons pas de politique répressive, quelle qu'elle soit. Si telle a été par le passé la politique des services pénitentiaires, nous n'envisageons assurément pas d'y revenir, mais nous ne voulons et ne pouvons pas non plus accepter toute suggestion visant à permettre la continuation du genre de politique qui nous a menés là où nous en sommes ce soir. C'est précisément cela que nous voulons changer.

Croyez-moi, monsieur l'Orateur, il est dans l'intérêt du programme de réhabilitation que nous fassions des changements dans la manière d'appliquer le système, car si l'on veut que le public ait confiance dans le programme de réforme et de réhabilitation auquel s'est engagé le ministre, et auquel le Parlement dans son ensemble s'est engagé en votant le budget nécessaire pour appliquer le programme, alors le public a droit d'avoir un service pénitentiaire qui soit géré en tenant compte de la sécurité. C'est tout ce que nous demandons. Nous pensons que lorsque le public n'a plus confiance dans l'administration du service pénitentiaire à cause des évasions qui peuvent se produire et des violations du programme de congés temporaires, que la négligence a permises, nous ne pouvons nous attendre à ce que les gens fassent confiance aux chefs et à la direction du programme de réhabilitation.

J'espère, monsieur l'Orateur, avoir clairement démontré que notre préoccupation n'est pas de minimiser le besoin qui se fait sentir d'un programme de réhabilitation sain et sérieux, mais de veiller à ce que le programme soit appliqué avec bon sens et prudence, de manière à garder la confiance du public.

J'espère que lorsque le comité sera constitué, il aura l'occasion, ainsi que l'a mentionné un des orateurs précédents, de visiter les pénitenciers et de converser avec les gardiens, et aussi avec les détenus et toute autre personne susceptible de fournir un témoignage, afin qu'un rapport soit présenté à la Chambre ainsi que des recommandations qui renforceront le programme s'il est relâché, qui combleront les lacunes s'il en est, et qui proposeront les changements qui s'imposent afin de rétablir la confiance du public dans le service pénitentiaire.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, on ne peut imputer au solliciteur général (M. Allmand) les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines. Il a apporté à sa fonction, un esprit de dévouement, un élan et une sincérité qui lui ont valu l'appui des députés et, de façon générale, des Canadiens. Je l'ai bien compris lorsqu'il a dit que les événements des dernières semaines l'avaient dégoûté et sidéré. En effet, en songeant aux gardiens à Cowansville et à Saint-Vincent-de-Paul on prend les Keystone Cops pour Scotland Yard.

Le temps est venu d'aborder sous un autre angle les problèmes auxquels nous avons à faire face de nos jours. Lorsqu'un jeune homme est accusé, reconnu coupable d'un crime et condamné à subir une peine, la société a deux obligations à remplir: d'abord, garder l'inculpé sous les verrous pendant la période de sa peine, bien qu'il soit susceptible d'obtenir son pardon et (ou) d'être libéré sur parole. Deuxièmement, le préparer à un retour permanent à la vie communautaire en tant que citoyen utile et respectueux des lois.